



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110580

RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

SERVICE CULTUREL

RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée notamment par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 ;

Vu le décret 2000-609 du 29 juin 2000 portant application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n°45-239 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2000 pris en application du deuxième alinéa de l'article 4 du décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 visé ci-dessus ;

Vu les conditions requises pour la demande de licence dûment remplies par Monsieur Nicolas MARJAULT ;

L'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée en dernier lieu par le décret du 23 août 2011 relative aux spectacles définit et régit la profession d'entrepreneur de spectacles. A ce titre tout entrepreneur de spectacles vivants doit être titulaire d'une autorisation d'exercer la profession.

La présente ordonnance s'applique aux spectacles vivants produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération.

Les entrepreneurs de spectacles vivants sont classés en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;
- 2^{ème} catégorie : les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;
- 3^{ème} catégorie : les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

La licence est personnelle et incessible. Pour la Mairie de Niort, la licence d'entrepreneur de spectacles de première, deuxième et troisième catégorie a été attribuée par le Ministère de la Culture à Monsieur Nicolas MARJAULT jusqu'au 26 septembre, il est proposé le renouvellement des droits attachés à cette licence pour une durée de 3 ans au profit de Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- renouveler la désignation de Monsieur Nicolas MARJAULT comme candidat à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles pour la première, deuxième et troisième catégorie pour les trois années à venir ;

- autoriser Monsieur Nicolas MARJAULT à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	7

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD